



## Charte de l'ADAR de Dourgne

Les trois principes essentiels résumant parfaitement son engagement et sa

### **Donner la priorité à la personne :**

L'ADAR de DOURGNE met ses compétences au service des personnes et/ou des familles qui ne peuvent ou ne parviennent plus à faire face, seules, à leurs besoins, et cela de manière ponctuelle ou permanente. Sa volonté est d'accueillir toute personne ayant besoin d'aide, en tenant compte de ses capacités, de la place qu'elle peut tenir dans la vie sociale et son environnement familial.

Elle veille à apporter une aide :

- humaine (accueillir, respecter la dignité de la personne, écouter, communiquer, travailler sur le positif),
- adaptée (prendre en compte des valeurs, des potentialités, du savoir, de l'expérience mais aussi des manques et des difficultés de la personne, élaborer les solutions qui lui conviennent, apporter une réponse de qualité),
- sociale (contribuer à l'épanouissement de la cellule familiale, valoriser le niveau de vie, favoriser l'intégration dans l'environnement, favoriser l'autonomie, aider à garder ou retrouver le goût de vivre, permettre le maintien dans la vie sociale).

### **Respecter des valeurs éthiques :**

L'ADAR de DOURGNE est profondément attachée aux valeurs éthiques de solidarité, de participation des adhérents et de justice.

La solidarité se manifeste par la volonté de :

- renforcer ou reconstituer les liens sociaux autour de la personne aidée,
- offrir à chaque personne aidée un service de qualité adapté à ses besoins,
- refuser toute forme d'exclusion,
- accueillir les diversités comme source de créativité.

La participation des adhérents se traduit par :

- la volonté de mieux répondre aux besoins en rendant les offres de service plus visibles et plus compréhensibles,
- en reconnaissant les droits de l'utilisateur,
- en favorisant le droit de participer à la décision par tous,
- en recherchant des coordinations avec l'ensemble des partenaires afin que la personne aidée soit au centre du dispositif et puisse accéder à toute information sur le dispositif de maintien au domicile.

La justice signifie la volonté de tout mettre en œuvre pour que l'aide qui est apportée corresponde aux besoins des personnes, pour qu'elles soient conseillées pour l'accès aux multiples financements de l'aide à domicile dont la complexité peut créer des « laissés pour compte ».

### **Veiller à s'adapter et anticiper :**

Pour devancer et s'adapter aux mutations économiques et sociales, l'ADAR de DOURGNE :

- est à l'écoute de l'évolution des besoins individuels et collectifs d'aide à domicile au regard de la démographie et des modes de vie,
- travaille en partenariat avec toutes les associations, les organismes et institutions concourant au maintien à domicile, les organismes financeurs, les mutuelles et les institutions publiques,

Pour cela :

- elle diversifie les activités et les modes d'intervention auprès de tous les publics,
- elle construit et dynamise les partenariats locaux et nationaux afin de faciliter l'accès de chacun à l'ensemble des services d'aide à domicile,
- elle travaille sans relâche à la formation du personnel,
- elle fait du statut associatif le support d'une vie sociale renouvelée et d'une citoyenneté respectée.

L'ADAR de DOURGNE s'engage à ce que chaque personne se sente reconnue dans ses difficultés, respectée dans son identité et ses choix de vie et trouve dans l'aide à domicile une réponse adaptée et de qualité.